



Bureau du Syndicat • Séance du 12/07/2016

Compte-rendu de réunion

En l'absence de la Présidente, excusée, et conformément aux statuts du Syndicat Mixte des nappes, N. GARCIA, premier Vice-président, préside le bureau.

14h30 : le quorum étant atteint, la séance est ouverte. N. GARCIA propose l'ordre du jour suivant :

I. Informations

II. Dossiers techniques

- Proposition d'actions de communication du Syndicat Mixte
- Point sur les dossiers techniques en cours
- Campagne de rebouchage de forages 2016 : *Délibération n°1*

III. Administration courante du Syndicat Mixte

- Mise en place du nouveau système d'évaluation des agents du Syndicat Mixte : *Délibération n°2*
- Signature des conventions avec les communes pour la réalisation de forages de reconnaissance sur des parcelles communales : *Délibération n°3*
- Signature du contrat d'étang de Salses-Leucate : *Délibération n°4*

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 Informations diverses

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les informations diverses.

Etat des nappes

H. TACHRIFT fait un point sur l'état des nappes au 12/07/2016. Il indique que la situation est très détériorée dans la partie nord de la plaine du Roussillon (vallée de l'Agly, Salanque) où le niveau de crise 2 (crise renforcée) a été franchi. Le secteur central « Aspres-Réart » est également très préoccupant et risque de franchir le niveau de crise 2 dans les prochains jours étant donné la tendance actuelle.

M. CASADEVALL indique cependant qu'il pleut quasiment quotidiennement sur le Canigou et demande si cela peut avoir un impact positif sur les nappes.

H. TACHRIFT indique que cela n'a aucun impact sur la vallée de l'Agly. En revanche, le débit du Tech soutenu par ces pluies a permis d'améliorer les nappes quaternaires associées au Tech.

Sur la base de ce constat, H. TACHRIFT informe le bureau qu'un arrêté sécheresse a été pris par la DDTM le 06/07/2016. Ceci a fait suite à une réunion en préfecture qui s'est tenue le 22/06/2016. Cet arrêté ne concerne que les secteurs « Agly-Salanque » et « Bordure Côtière nord ». Les mesures imposées par l'arrêté sécheresse sont essentiellement pédagogiques.

H. TACHRIFT informe également le bureau qu'en amont, le Syndicat Mixte a réalisé 4 réunions techniques avec la DDTM sur l'état des nappes et qu'une conférence de presse sur le sujet a été tenue par le Syndicat Mixte et la CLE dès le 24/05/2016.

Autres informations

H. TACHRIFT apporte les informations suivantes :

- Une CLE s'est tenue le 19/05/2016. Les principes de préservation du Pliocène à inscrire dans le PAGD ont été actés par la CLE, avec notamment la non augmentation des prélèvements par rapport à ceux réalisés en 2010.
- Le Syndicat Mixte a lancé une consultation concernant l'action de sensibilisation à lancer dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2016-17 (délibération n°7 du 04/02/2016). La date limite de remise des offres a été fixée au 19/07/2016. L'attribution du marché devra avoir lieu dans l'été pour un démarrage en septembre 2016.
- Comme cela se fait régulièrement, le Syndicat Mixte a réalisé en juin 2016 une intervention en conseil communautaire Albères – Côte Vermeille – Illibéris afin de sensibiliser les élus aux enjeux ayant trait aux nappes de la plaine du Roussillon. Par ailleurs, le Syndicat Mixte a également participé à une réunion publique à Llauro le 24/05/2016, organisée par le Syndicat du Réart.

2 Dossiers techniques

La communication

H. TACHRIFT présente un bilan des actions de communication menées par le Syndicat Mixte des nappes depuis 2010.

Suite à ces actions il s'avère que le syndicat Mixte est connu et reconnu par les collectivités et les administrations (notamment les services de l'État) mais reste encore peu visible et peu audible vis-à-vis du grand public même si certaines actions ont bien fonctionnées (guides forage dans les mairies et chez les notaires etc.)

Il apparait donc prioritaire désormais d'accès la communication vers le grand public avec deux messages prioritaires, l'origine de l'eau potable et la nécessité de la préserver (économie).

H. TACHRIFT expose les actions envisagées pour les mois à venir :

- Campagne d'affichage en utilisant le réseau du CD 66
- Flyer pour expliquer l'arrêté sécheresse. Sur ce point P. CASADEVALL estime que les services de l'État doivent faire preuve de pédagogie et qu'ils pourraient assumer une partie du coût de cette action.
- Enrichissement du site internet sur les économies d'eau
- Distribution de carafe d'eau aux restaurants voire aux administrations.

Les élus du bureau approuvent la mise en œuvre de ces actions et une discussion s'ouvre sur les autres actions qui pourraient être entreprises.

P. CASADEVALL propose de transmettre aux communes une proposition d'article à insérer dans le bulletin municipal, ce document étant généralement lu. Il lui paraît nécessaire que ce soit un article simple, qui indique notamment l'état des nappes

N. GARCIA approuve. Il propose également de solliciter d'avantage la presse locale sur les actions portées par le Syndicat Mixte.

A PUIG suggère d'éditer un « manuel de l'eau » dans lequel les principaux gestes et mesures d'économies d'eau seraient clairement expliqués. Un tel manuel pourrait être distribué en même temps que le bulletin municipal même si le coût de l'impression peut être élevé.

Ces trois idées sont retenues et il est demandé au Directeur de voir comment les mettre en œuvre.

P. CASADEVALL devant partir rapidement, N GARCIA propose de modifier l'ordre du jour en faisant passer prioritairement les points nécessitant une délibération.

Campagne de rebouchage des forages 2016

H. TACHRIFT expose l'action envisagée. Depuis l'envoi du courrier d'invitation et du rapport relatif à cette action, deux nouveaux forages dans le Pliocène ont été mis en évidence dans un périmètre de protection rapproché de captage AEP. L'un doit être rebouché et l'autre doit faire l'objet d'un diagnostic préalable. S'il est en mauvais état, il devra être rebouché.

Le Bureau du Syndicat propose d'intégrer ces deux ouvrages à la campagne de rebouchage 2016.

La délibération n°1 relative au rebouchage de 5 forages dans le Pliocène et votée à l'unanimité.

Administration du Syndicat Mixte

Mise en place d'un nouveau système d'évaluation

H. TACHRIFT explique la nécessité de mettre en place l'entretien individuel d'évaluation en substitution du système de notation, conformément au décret du 16/09/2014.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°2 relative à la mise en place d'un nouveau système d'évaluation est votée à l'unanimité

Convention avec les communes pour la réalisation de forages de reconnaissances dans les nappes quaternaires

H. TACHRIFT rappelle que conformément à la délibération n°8 du 24/03/2016, des forages de reconnaissance dans les nappes quaternaires vont être réalisés à Ste Marie et Canet en Roussillon. Il explique ensuite l'objet de la présente délibération (autorisation de passer convention avec les communes concernées pour réaliser les ouvrages sur des parcelles communales).

En l'absence de remarque, N.GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°3 relative à l'autorisation de passer convention avec les communes pour réaliser des forages de reconnaissance au droit de parcelles communales est votée à l'unanimité.

Contrat d'étang de Salses – Leucate

H. TACHRIFT indique que le contrat d'étang de Salses – Leucate, qui doit entrer en vigueur à l'automne, intègre les actions de rebouchage de forages envisagées par le Syndicat Mixte à proximité du plan d'eau. Il est donc proposé que le Syndicat Mixte soit partie prenante dans ce contrat d'étang.

Perpignan, le 12/07/2016

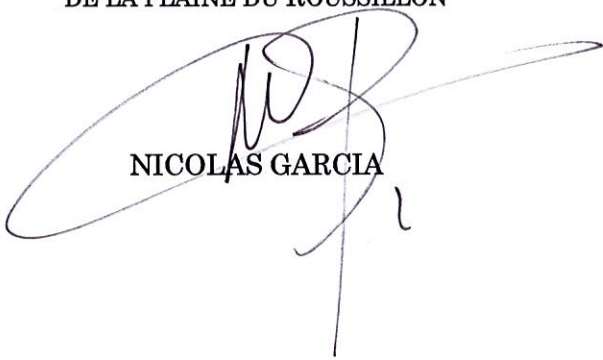
La délibération n°4 relative à la signature du contrat d'étang de Salses – Leucate est votée à l'unanimité.

A l'issue de ce vote, P. CASADEVALL s'excuse et quitte le bureau. N. GARCIA propose que H. TACHRIFT reprenne l'ordre du jour et présente l'état d'avancement sur les études en cours. Ce dernier fait donc un point sur les actions suivantes :

- Ecriture du SAGE
- Schéma ressource AEP à l'échelle de la plaine
- Recherche d'eau dans les nappes quaternaires
- Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des nappes (pompage à Ille sur Têt et Corbère)
- Etude des intrusions salines sur la bordure côtière nord

A l'issue de cette présentation, et en l'absence de remarques, N. GARCIA clôt la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**



NICOLAS GARCIA

